Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers
Téléport 4 – avenue Thomas Edison
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL
☎ 05 49 49 42 55 🖷 05 49 49 42 56
Centre-formation-notaire.fr
Site de TOURS ☎ 02 47 05 52 84 🖷 02 47 66 19 01
✉ imndetours-formationcontinue@orange.fr

A Tours, le 29 décembre 2016

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à une nouvelle journée de formation ouverte aux notaires et aux collaborateurs qui aura lieu le **JEUDI 6 JUILLET** prochain à partir de **9h dans les locaux de l'IMN de TOURS** et qui sera animée par :

Mr Le Professeur Claude BRENNER

Et qui aura pour thème :

« ANTICIPATION SUCCESSORALE & VOCATION DU CONJOINT SURVIVANT»

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de 252,00 € TTC, le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner au secrétariat de l'IMN (site de TOURS -37000) 32 rue Richelieu le bulletin réponse ci-après au plus tard le 26 juin prochain, accompagné du chèque de 252,00 € libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS **(merci de faire un chèque par formation)**.

Je vous prie de me croire,
Votre Bien Dévouée.

Manuela LEDUC
Directrice de l'IMN

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du Jeudi 6 juillet à TOURS
Mr Claude BRENNER – Anticipation successorale et vocation du conjoint survivant

➔ Inscription de Maître Notaire à

➔ **OU** de Mme/Mr Fonction
Etude de Me

N° de téléphone : **Adresse mail** :

Chèque de 252,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr

ANTICIPATION SUCCESSORALE & VOCATION DU CONJOINT SURVIVANT
Mr le Professeur Claude BRENNER
Université Panthéon-Assas (Paris II)

I - PLACE DU CONJOINT DANS LES MECANISMES D'ANTICIPATION SUCCESSORALE

A.- L'influence du mariage et du régime matrimonial sur les libéralités

1° Les donations de biens communs

-Difficultés liquidatives (en présence de famille unie ou recomposée)

-Influence de la mutabilité contrôlée du régime matrimonial

2° Donations et séparation de biens

-Donations indirectes et rémunératoires

3° Donation et divorce

-Régime spécial de la révocation des donations entre époux

-Prohibition des aménagements conventionnels

B. La gratification du conjoint au moyen d'une libéralité complexe

1° Réversibilité d'usufruit au profit du conjoint

-Nature juridique et conséquences liquidative

2° Disposition au profit du conjoint au moyen d'une libéralité-partage

-Intérêts et conséquences liquidatives

3° Disposition au profit du conjoint au moyen d'une libéralité graduelle ou résiduelle

-Intérêts et limites.

II - ANTICIPATION SUCCESSORALE ET VOCATION LEGALE DU CONJOINT SURVIVANT

A. Anticipation successorale et vocation en usufruit du conjoint

1° Articulation de la réserve des descendants et de l'usufruit successoral du conjoint

2° Difficultés liquidatives en présence de donations rapportables

3° Question de l'imputation des libéralités adressées au conjoint

B. Anticipation successorale et vocation en pleine propriété du conjoint

1° l'option légale du conjoint et les libéralités entre époux

2° Méthode de calcul des droits du conjoint

3° Problème de l'imputation des libéralités adressées au conjoint et question du cumul des droits.